

Réforme du design de marché : à la recherche du temps long

Emmanuelle Wargon*

Les causes de la crise énergétique que connaît l'Europe, et plus particulièrement la France, sont multiples : si la crise de la guerre en Ukraine est dans toutes les têtes, ayant conduit à l'augmentation massive du prix du gaz (jusque 350 €/MWh), la crise de la production nucléaire en France et l'hydraulicité historiquement faible en Europe ont impacté le marché électrique de façon également massive en créant des situations de forte tension¹. Pour prendre la mesure du choc que l'Europe a subi en 2022, nous parlons d'une baisse de 55 % des livraisons de gaz russe (qui constituait 40 % du gaz consommé en Europe), de 30 % de production nucléaire en France par rapport à sa production historique et de 20 % de production hydraulique. Ces situations ont conduit à des prix à terme sur le marché de gros de l'électricité atteignant 1000 €/MWh quand les standards historiques étaient plutôt de l'ordre de 50 €/MWh.

Il s'agit de la plus grande crise énergétique depuis la Seconde Guerre mondiale sur le continent européen.

La volatilité extrême des prix a conduit les États membres d'une part à mettre en œuvre des mesures d'urgence, et d'autre part à remettre en question le fonctionnement actuel du marché de l'électricité. La Commission européenne, sur ce second volet, a lancé en début d'année 2023 une consultation portant sur la réforme du marché à laquelle la CRE a répondu en rendant publique sa position le 14 mars dernier. En amont, la CRE avait organisé fin 2022 un colloque intitulé "Beyond the crisis: re-thinking the design of power markets", rassemblant de nombreux économistes pour faire le point de l'état de la connaissance académique

quant au fonctionnement des marchés, aux pistes de réformes alors envisagées et aux premières évaluations des impacts de ces hypothèses. Ces réflexions et contributions académiques ont été publiées le 8 mars 2023 dans un rapport commun qui constitue l'un des rares exemples d'analyse construite par un important groupe d'universitaires spécialistes du sujet, issus de différents continents et de différents pays (États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, France, Espagne, Italie, Allemagne).

La réforme du *market design* doit viser trois objectifs : garantir la sécurité d'approvisionnement à un niveau adéquat, permettre aux consommateurs de se protéger contre des hausses excessives de prix en cas de crise et enfin accélérer la transition énergétique, qui nécessite des investissements massifs dans la production décarbonée, les réseaux et les sources de flexibilité et une grande capacité d'innovation pour préparer le futur système électrique décarboné.

La CRE, dans sa réponse, propose ainsi trois mesures phares :

- renforcer le marché long terme (bien au-delà de trois ans),
- sécuriser les investissements dans les unités de production décarbonées (qui reposent majoritairement sur des coûts fixes) par le biais de contrats long terme (PPA, CfD et simplification de l'accès aux outils de marché de long terme en parallèle de son développement),
- et enfin mettre en place des obligations de couverture de long terme pour les fournisseurs

* CRE.

sur le marché, éventuellement sous la forme d'options ou avec de la production.

Ces trois propositions reposent toutes sur l'idée que notre marché électrique a besoin d'envoyer des signaux de long terme en complément des signaux de court terme (marché spot), qui sont aujourd'hui extrêmement puissants, pour assurer l'optimum de mobilisation du parc de production et répondre aux fluctuations à court terme de la demande. Dans un contexte de décarbonation, ces signaux long terme sont nécessaires aux investisseurs pour leur permettre de sécuriser une partie de leurs revenus issus des actifs de production décarbonés (EnR et nucléaire) qui reposent au premier ordre sur des coûts fixes élevés. Ces signaux long terme, s'ils peuvent se refléter dans des contrats ou des outils financiers de couverture, sont également un enjeu important pour le consommateur pour lui permettre de se protéger contre la volatilité des prix que nous avons connue en 2022. Cependant, pour que le système fonctionne, il faut dès à présent imaginer les conditions du «rebouclage» financier entre les producteurs, les consommateurs, les fournisseurs et la puissance publique. Sur ce dernier point, la récente expérience de la gestion des compensations des fournisseurs de gaz et d'électricité pour le gel des tarifs réglementés et les dispositifs d'amortisseurs et de suramortisseurs doit nous inciter à essayer de trouver des mécanismes simples, générant le moins de coûts de transactions possible.

La Commission européenne affiche pour ambition de publier pour application avant la fin de l'année un règlement d'effet direct modifiant une partie du corpus des textes instituant et régissant le fonctionnement du marché européen de l'électricité. Elle a soumis fin mars aux États un projet de texte qui est depuis en cours d'examen au Conseil et au Parlement, mais qui soulève de nombreux débats rendant le calendrier encore incertain. Compte tenu de la sensibilité de sujets sous-jacents, comme le nucléaire en Europe, le calendrier du cheminement institutionnel de ce texte reste en effet une question très ouverte. En tout état de cause, les travaux se poursuivent, pour les régulateurs, au sein de l'ACER (l'agence européenne de coopération entre régulateurs) et du

CEER (le Conseil des régulateurs européens de l'énergie créé en 2000).

Notre système énergétique doit répondre à une triple injonction : garantir la sécurité d'approvisionnement, s'inscrire dans un cadre durable (décarboné mais également respectueux de l'environnement) et abordable économiquement. Sans être un triangle d'incompatibilité, le long terme est au cœur de ces trois injonctions, car :

- la sécurité d'approvisionnement est liée aux investissements à faire aujourd'hui pour notre mix énergétique futur,
- la durabilité de nos infrastructures énergétiques renvoie aux effets à long terme de ces dernières,
- enfin, son acceptabilité économique passe par des prix plus prévisibles, et donc par sa capacité à envoyer des signaux économiques sur le long terme.

La réforme du marché doit donc s'inscrire dans cette indispensable recherche d'un temps plus long.

NOTE

1. Cf. l'analyse de la CRE sur les prix de gros de l'électricité pour l'hiver 2022-2023 et l'année 2023 (https://www.cre.fr/content/download/26498/file/Rapport_Prix_a_terme_hiver_2022-2023_annee_2023.pdf).

BIOGRAPHIE

Élève de l'École Nationale d'Administration (promotion «Marc Bloch») et diplômée d'HEC (1992), **EMMANUELLE WARGON** débute sa carrière à la Cour des comptes. Elle occupe ensuite différentes fonctions au sein des ministères sociaux, notamment en dirigeant, à partir de 2012, la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle. Forte d'une longue carrière dans le public, elle s'essaie en 2015 au secteur privé en rejoignant l'équipe de direction de Danone. Puis elle est nommée aux gouvernements d'Edouard Philippe en tant que secrétaire d'État à la Transition écologique et solidaire et de Jean Castex en tant que ministre déléguée au Logement. Enfin, depuis août 2022, elle est présidente de la Commission de régulation de l'énergie.